

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

Le cinq juillet deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence MM. GERON Michel,
CARLIERE Frédéric adjoints,
Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN
Béatrice, VANIER Pascaline,
MM. DUVAL Gérard, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe,
conseillers municipaux.

Pouvoirs :

M. MOIZAN Gérard pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,
Mme CHEDRU Dominique pouvoir à M. REVOL Philippe,
Mme HAUGUEL Stéphanie pouvoir à Mme BACHELEY Françoise,
Mme MARRO FREVAL Corinne pouvoir à M. LELAUMIER Yves,
M. JOUTEL Yves pouvoir à M. MALO Jean Marc,
M. FLEURY Philippe pouvoir à Mme BELLET Florence,
M. ROSE Marc pouvoir à M. FONTANIE Guy.

Absent(s) : M. DUPUIS Arnaud, Mme BELLANGER Nadine.

Soit 14 membres présents - 7 pouvoirs - 21 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme OUTURQUIN Béatrice

Date d'affichage du présent procès-verbal : 7 juillet 2016

Un auditeur participe à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les différentes questions sont alors reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Approbation des rapports technique et financier du délégataire « Eaux de Normandie » des services de l'Eau et de l'Assainissement

M. LEDOUX, adjoint au directeur d'agence Haute Normandie - Secteur de FECAMP, Mme METOT, responsable travaux sur le secteur de Fécamp font un bref condensé des rapports établis, énumérant ainsi les principaux indicateurs techniques et financiers, les interventions majeures de l'année 2015, mettant en exergue la qualité de l'eau apportée aux usagers et la qualité des rejets de la station d'épuration.

Toutes les analyses réalisées en 2015 ont conclu à un respect des normes en vigueur.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus technique et financier 2015 du délégataire des services de l'Eau et de l'Assainissement « Eaux de Normandie ».

Question n° 2 : Attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales de la rue Emile Bénard

Les élus décident de confier la maîtrise d'œuvre des travaux cités en référence au bureau d'études SCE Environnement pour un montant de 9 990 € HT.

Question n° 3 : Tarifs des cases au columbarium

Le conseil municipal valide les tarifs suivants :

⇒ SEPULTURES EN ESPACE CONCEDE : (Emplacement de 1.4 m X 2.4 m)

Concession sur 30 ans :	1 corps : 200 €	Concession sur 50 ans :	1 corps : 500 €
	2 corps : 320 €		2 corps : 620 €
	3 corps : 440 €		3 corps : 740 €

⇒ ESPACE CINERAIRE :

Jardin de souvenir : dispersion des cendres : 50 €

Cases au columbarium :

- **concession sur 15 ans :** 300 €
- **concession sur 30 ans :** 600 €

Cave urne : *emplacement de 50 X 50 pour 2 urnes :*

- **concession sur 30 ans :** 320 €

Question n° 4 : Cantine : modification du nombre de composantes des repas et tarifs à appliquer à la prochaine rentrée scolaire

Madame Bacheley prend la parole et informe ses collègues d'un constat de gaspillage à la cantine.

En collaboration du prestataire ISIDORE, un audit a été réalisé. Il s'en est suivi une réflexion sur le nombre de composantes des menus. Il est à noter que les repas répondent à des normes de grammage que le prestataire doit absolument respecter.

En parallèle, une enquête a été réalisée par le conseil municipal enfants.

Aussi, compte-tenu des observations relevées, Mme Bacheley propose à ses collègues de réduire d'une composante le menu des enfants.

Aujourd'hui, il est servi aux enfants une entrée, un plat garni (viande ou poisson et légumes), un fromage et un dessert.

Elle suggère d'établir le menu en laissant le plat garni et le dessert sur chaque jour de la semaine.

Pour l'entrée et le fromage, cette composante variera en fonction du choix des plats servis journalièrement.

Le conseil municipal détermine un menu basé sur 4 composantes (viande ou poisson + légumes + dessert + entrée ou fromage) et décide de ne pas augmenter les participations sollicitées aux parents pour la prochaine rentrée scolaire.

Question n° 5 : Modification des statuts de la Communauté de Communes « Campagne de Caux » :

- ✓ Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à la prise de compétence optionnelle portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes Campagne de Caux et votent par voie de conséquence la modification des statuts de l'EPCI.

Question n° 6 : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2016 (FPIC) :

✓ Répartition entre Communauté de Communes et Communes membres

Les élus acceptent la proposition de la Communauté de Communes déterminant **une ventilation** du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) **selon une répartition dérogatoire libre**. Cette répartition attribue une somme de 37 235 € à la commune de GODERVILLE.

Question n° 7 : Décision modificative du budget

De nouvelles inscriptions budgétaires sont votées. Elles portent sur l'amortissement d'une participation versée au Syndicat Départemental d'Énergie et sur une taxe d'habitation pour logement vacant.

Question n° 8 : Autorisation à reprendre des concessions en état d'abandon

Une liste de 8 sépultures est arrêtée par les élus. Vingt et un corps seront exhumés puis déposés dans l'ossuaire créée à cet effet.

Question n° 9 : Sécurisation de la ressource en eau potable sur le secteur de Fécamp

Le conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur la création d'un groupement de commande et d'y adhérer, entend que la participation sollicitée à la collectivité sera calculée au prorata de la production d'eau potable (chiffre figurant sur le rapport d'activité 2015 de l'exploitant),

Dans le cadre des questions diverses

M. Lelaumier remercie dans un premier temps la municipalité de lui avoir fait confiance sur l'entretien du lotissement des Mésanges, puis fait observer l'état de la saleté de la ville.

Il lui est rappelé l'impossibilité de traiter les espaces publics à proximité des avaloirs donnant aux réseaux d'assainissement.

Il est d'ailleurs facile de faire ce même constat dans les communes du secteur.

Le domaine public ne cesse de s'accroître.

Le personnel communal fait face à des absences répétées.

Pour répondre à cette problématique bien identifiée par l'équipe municipale, il a été décidé le recours à deux entreprises privées pour l'entretien des lotissements des Mésanges et de la Voie Romaine.

De même, la municipalité s'oriente actuellement vers l'achat d'appareils pouvant alléger le travail de l'équipe technique plutôt que le remplacement des départs en retraite ou contrats temporaires de travail

Séance levée à 20 heures